Vous disposez d'un logement inoccupé ?
Pourquoi ne pas louer à un jeune ?

Des mesures ont été mises en place par les pouvoirs publics et les professionnels pour faciliter l'accès des jeunes à un logement, tout en vous garantissant le paiement des loyers .

Les Personnes référentes que vous pouvez contacter

- Catherine FRATI
  Directrice
- Fanny VIARD
  Chef de Service
- Séverine PARIZEL
  Animatrice

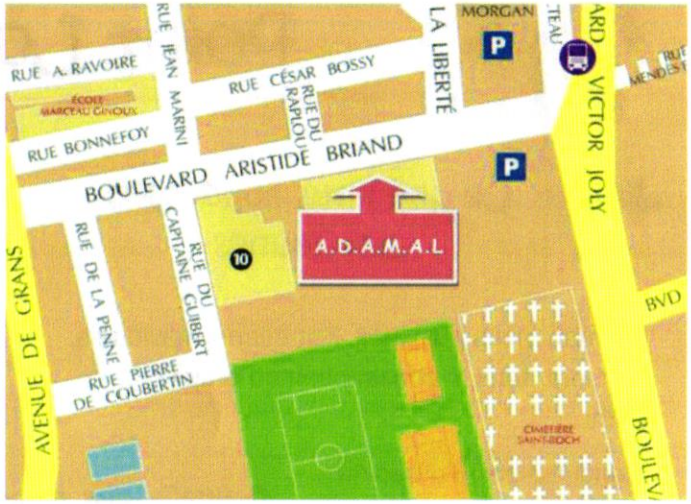

Nous sommes ici !

A.D.A.M.A.L.
89 bd Aristide Briand
13300 Salon de Provence
Tél : 04 90 56 09 65
Fax : 04 90 17 50 93
Mail : fjt.salon@wanadoo.fr

Contribuent à la réalisation de cette action :

Ville de Salon de Provence

CONSEIL GENERAL BOUCHES-DU-RHÔNE

L'A.D.A.M.A.L.

Association d'Accès et de Maintien au Logement

POINT LOGEMENT JEUNES

Point d'accueil et de soutien pour le logement des jeunes

Qui sommes nous ?

L'Association d'Accès et de Maintien au Logement est une association à but non lucratif Loi 1901.

Présente sur la ville depuis 1993, elle est spécialisée dans le domaine de l'accompagnement au relogement et gère le Foyer de Jeunes Travailleurs.

Notre équipe est composée de 28 salariés qui sont formés dans les domaines de l'administration, de l'accueil, de la gestion et du travail social.

Que faisons nous ?

Le but de l'association est d'accompagner toute personne éprouvant des difficultés particulières en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence à l'accession ou au maintien dans un logement décent, indépendant et adapté et ainsi de promouvoir toute forme de logements répondant à cet objectif et en particulier l'hébergement des jeunes.

En conséquence, nous développons toutes actions qui visent à augmenter les possibilités d'offres de logements sur Salon et plus particulièrement pour le public jeune. Le Point Logement Jeune permet de recenser les demandes de ce public autour de permanences individuelles, d'ateliers collectifs et de suivi personnalisé.

POINT LOGEMENT JEUNES

P.L.J

Point Logement Jeunes

Ce que nous apportons aux Jeunes

Permanences d'accueil. Entretiens individuels, conseils dans la construction du projet logement.

Consultations d'offres de bailleur s privés. Contact et prises de rendez-vous.

Centralisation et création d'une liste de logements disponibles à la location et adaptés au public jeune (Etudiants, jeunes en formation, jeunes salariés)

Mise à disposition d'outils et de matériel nécessaires à la recherche de logement

Préparation au statut de locataire. Prévention des problèmes locatifs par des ateliers collectifs d'information.

Accompagnement à l'entrée dans les lieux

Aide à l'installation (ouverture des compteurs)

Aide administrative (Dossiers LOCAPASS, CAF)

Accompagnement individualisé dans les trois mois suivant l'accès au logement, qui permet de garantir : une aide éducative budgétaire, une aide à l'ouverture des droits, un bon investissement du logement, le respect des droits et obligations du locataire.

Ce que nous apportons aux Bailleurs

Connaissance du public. Chaque jeune présenté au bailleur aura été préalablement reçu en entretien, afin de faire un diagnostic de sa situation vis à vis du logement.

Mise en relation avec des jeunes correspondant aux critères requis.

Suivi des jeunes à l'entrée dans les lieux

Suivi des dossiers de demande d'aides

Visites au domicile du jeune

Liaison régulière avec le bailleur.